

Publications des départements et des offices de la Confédération

Approbation de tarifs d'institutions d'assurance privées

(Art. 46, 3^e al. de la loi sur la surveillance des assurances du 23 juin 1978 [RS 961.01])

L'Office fédéral des assurances privées a approuvé le tarif suivant, qui concerne des contrats d'assurance en cours:

Décision du 10 août 1989

Tarif soumis par la «Zurich» Compagnie d'Assurances, Zurich, Alpina Compagnie d'Assurances S.A., Zurich, «VITA» Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich, pour l'assurance accidents individuelle.

Indication des voies de recours

Cet avis tient lieu, pour les assurés, de notification de la décision. Les assurés qui ont qualité pour recourir en vertu de l'article 48 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (RS 172.021) peuvent attaquer les décisions d'approbation de tarifs par un recours au Département fédéral de justice et police, 3003 Berne. Le mémoire de recours doit être déposé en deux exemplaires dans les 30 jours dès cette publication et doit indiquer les conclusions ainsi que les motifs. Pendant ce délai, la décision d'approbation du tarif peut être consultée auprès de l'Office fédéral des assurances privées, Güterstrasse 5, 3072 Ostermündigen.

22 août 1989

Office fédéral des assurances privées

33080

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LT)

- CIB Centre d'impression de Bussigny SA, 1030 Bussigny
diverses parties d'entreprise
52 ho, 20 f
1er mai 1989 au 2 mai 1992 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LT)

- LN Industries SA, 1422 Grandson
diverses parties d'entreprise
16 ho, 10 f
22 janvier 1990 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LT)

- CIB Centre d'impression de Bussigny SA, 1030 Bussigny
diverses parties d'entreprise
97 ho
1er mai 1989 au 2 mai 1992 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- LN Industries SA, 1422 Grandson
atelier des fours à cuire
10 ho
21 janvier 1990 au 23 janvier 1993 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Gurteneggasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, 2^e al., LT)

- Rinsoz et Ormond SA, 1800 Vevey
Départements cigarette et cigare
8 ho, 40 f
16 juin 1989 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Robinson Nugent SA, 2800 Delémont
ateliers d'assemblages
4 ho, 16 f
12 juin 1989 au 13 juin 1992

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, 1^{er} al., LT)

- Reuge SA, 1450 Ste-Croix
Département accordage
2 ho
2 octobre 1989 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Robinson Nugent SA, 2800 Delémont
diverses parties d'entreprises
8 ho, 22 f
12 juin 1989 au 13 juin 1992 (modification)
- Sphinx SA, 2900 Porrentruy
rectifiage et taillage
16 ho
26 juin 1989 au 30 décembre 1989

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.17, 2^e al., et 24, 2^e al., LT)

- FAE Production SA, 1723 Marly
fabrication des tuyaux en polyéthylène
12 ho
31 mai 1989 au 14 juillet 1990 (modification)
- Robinson Nugent SA, 2800 Delémont
ateliers d'assemblages, galvanoplastie
10 ho
12 juin 1989 au 13 juin 1992 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

- Georges Ruedin SA, 2854 Bassecourt
centre d'usinage
4 ho
14 août 1989 au 18 août 1990
- Sonor SA, 1211 Genève
diverses parties d'entreprise
52 ho
9 juillet 1989 au 11 juillet 1992 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19, 2^e al., LT)

- Sonor SA, 1211 Genève
diverses parties d'entreprise
52 ho
9 juillet 1989 au 11 juillet 1992 (renouvellement)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, 1^{er} al., LT)

- Raffinerie de Cressier SA, 2088 Cressier
diverses parties d'entreprises
80 ho
24 septembre 1989 au 29 septembre 1990 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'article 55, 2^e alinéa, LT et aux articles 44 ss, LPA, ces décisions peuvent être attaquées devant le Département fédéral de l'économie publique par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

22 août 1989

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail :

Division de la protection des
travailleurs et du droit du travail

Décisions du Service fédéral des améliorations foncières

- Commune de la Bémont JU, fumière et fosse à purin au Bémont, projet n° JU374
- Commune de la Sagne NE, fumière et fosse à purin Miéville 2, projet n° NE1077
- Commune de la Brévine NE, fumière et fosse à purin le Crétet, projet n° NE1076
- Commune du Landeron NE, fumière et fosse à purin aux Sassels, projet n° NE1078
- Commune de Farvagny-le-Grand FR, fosse et fumière les Combes, projet n° FR3305
- Commune d'Ecublens FR, fosse et fumière Fin d'Avaud, projet n° FR3304
- Commune de Villarsiviriaux FR, fosse et fumière le Closel, projet n° FR3303
- Commune de Chalais VS, aménagement du chemin des Mayens des Ziettes, projet n° VS3482

Voies de recours

En vertu de l'article 68 de l'ordonnance sur les améliorations foncières (RS 913.1), des articles 44 ss de la loi fédérale sur la procédure administrative (RS 172.021), de l'article 12 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (RS 451) et de l'article 14 de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RS 704), ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours administratif auprès du Département fédéral de l'économie publique, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers de projets auprès du Service fédéral des améliorations foncières, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 61 26 55).

22 août 1989

Service fédéral des
améliorations foncières

A

**Règlement
d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage
de papetier**

du 6 avril 1989

B

**Programme d'enseignement professionnel
pour les apprentis papetiers**

du 6 avril 1989

*Entrée en vigueur*1^{er} juillet 1989

Le texte de ce règlement et programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

22 août 1989

Chancellerie fédérale

33047

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.08.1989
Date	
Data	
Seite	1236-1242
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 878

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.